

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

*Nombre de
Conseillers élus :* 27

*Conseillers
en fonction :* 27

*Conseillers
présents :* 25

*Conseillers
excusés :* 1

Procurations : 0

Absents : 1

Etaient présents : Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Bertrand MORGENTHALER, Dominique DEBENATH, Marie-Rose BELTZUNG, Daniel VONTHRON, Claudette PANCALLO, Stéphane FOMHOLTZ, Martine LAENG, Richard FUCHS, Ginette CERDAN, Valérie BOSCATO Patrick MACIAG, Nathalie JUNCKER, Cynthia GERSTER, Graziella ALESCIO, Mélissa ZIMMERMANN, Pierre DOUSSELIN, Malika LEFEVRE, Michel VECCHIATO, Solène WISS, Fernand HOLDER, Jean-Luc GINDER (jusqu'à 21h10), Jean-Jacques DEMOULIN
Excusé : Bryan GRAU
Absent : Kilian FOITZIK

Mme Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée de M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance d'installation du Conseil Municipal du 10 juillet 2020
2. Installation d'un nouveau membre du conseil municipal
3. Exercice du droit de préemption urbain concernant une parcelle cadastrée section 11 n°138
4. Location de la salle de l'étang de pêche
5. Demande d'autorisation d'admission en non-valeur
6. Représentants de la commune au sein de l'association de gestion de la résidence d'Argenson
7. Représentants de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
8. Aménagement d'un city stade : demandes de subventions

9. Personnel communal : création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique
10. Détermination du nombre d'adjoints
11. Election des adjoints
12. Indemnités des élus
13. Communications
14. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance d'installation du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins quatre abstentions (Fernand HOLDER, Ginette CERDAN, Malika LEFEVRE, Valérie BOSCATO).

2) Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Nathalie LABBE PORTMANN élue conseillère municipale lors du scrutin du 15 mars dernier.

M. le Maire procède à la lecture de cette lettre de démission.

En application de l'article 270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste.

M. le Maire procède à l'installation de M. Jean-Jacques DEMOULIN au sein du conseil municipal de la commune de Bollwiller.

Ce dernier prend la parole pour indiquer qu'il se réjouit de pouvoir intégrer cette assemblée.

M. Jean-Jacques DEMOULIN souhaite avoir une pensée pour Nathalie LABBE. Il indique par ailleurs qu'il souhaite s'inscrire dans le cadre d'une opposition constructive.

Concernant sa participation aux différentes commissions communales, il va s'entretenir avec M. Jean-Luc GINDER, responsable du groupe d'opposition.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de l'installation de M. Jean-Jacques DEMOULIN dans le conseil municipal de Bollwiller.

3) Exercice du droit de préemption urbain concernant une parcelle cadastrée section 11 n°138

Par courrier réceptionné le 8 juillet 2020 la commune de Bollwiller a réceptionné une Déclaration d'Intention d'Aliéner adressée par l'étude de maître Taczanowski notaire à 90100 DELLE en vue de la cession de la parcelle cadastrée section 11 n°138 à Bollwiller de 19,85 ares.

Il s'agit d'un terrain situé en zone Aua du PLU et qui fait partie d'une des orientations d'aménagement et de programmation (secteur école).

Le prix de vente est de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros).

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

M. le Maire informe l'assemblée que ce terrain est situé dans une orientation d'aménagement et de programmation du PLU approuvé le 06 décembre 2019, qui prévoit la réalisation d'un programme d'habitat avec la construction de 28 à 30 logements.

Ce terrain fait partie du CMS conclu avec le préfet afin de permettre la réalisation de logements aidés.

L'entreprise publique locale CITIVIA a été consultée et a transmis une offre à la commune pour réaliser une étude d'avant-projet dans ce secteur.

M. Jean-Luc GINDER demande pour quelle raison il n'y pas eu de négociation sur le prix.

M. le Maire lui répond que le prix paraît conforme au marché et qu'il n'y pas lieu de prendre ce risque.

Considérant la volonté de la commune de réaliser une opération d'aménagement et de mettre en œuvre un projet urbain.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Bollwiller cadastré section 11 n°138 d'une superficie de 19,85 appartenant à Mme Déborah LEVY (épouse JEANTET)
- un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,
- le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,
- le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

4) Location de la salle de l'étang de pêche à Bollwiller

Mme Véronique WIGNO informe l'assemblée que suite à la démission du président de l'association de pêche de Bollwiller, la gestion des locaux de l'étang de pêche appartenant à la commune n'est plus assurée.

Aussi, avant qu'un nouveau comité ou une nouvelle association puisse se constituer, la commune va assurer la gestion et la location de ces locaux.

Dans ce cadre, Mme Véronique WIGNO propose un tarif de 250 € pour un week-end et 100 € pour une journée.

M. le Maire rappelle que l'association de pêche appliquait ce tarif de 250 € pour les locations sur un week-end.

Mme Cynthia GERSTER et Mme Malika LEFEVRE indiquent que précédemment les tarifs étaient appliqués à la tête du client.

Mme Véronique WIGNO indique que c'est pour cette raison qu'elle travaille actuellement à la mise en place d'une nouvelle association.

M. le Maire confirme qu'il serait souhaitable que de la même façon que pour le club de football un contrôle puisse être effectué par la suite sur la gestion de cette future association.

Mme Véronique WIGNO rappelle par ailleurs que la gestion actuelle de cette salle par la commune est particulièrement chronophage pour les services de la mairie.

M. Jean-Jacques DEMOULIN s'interroge sur la possibilité de confier cette mission à un conseiller municipal délégué.

M. le Maire lui répond que Mme Claudette PANCALLO se charge de l'organisation des états des lieux mais pour autant la charge de travail pour le personnel administratif reste importante.

M. Jean-Luc GINDER s'interroge sur les actions que pourrait mener la commune contre l'ancienne association.

Mme Véronique WIGNO lui répond que la protection juridique de la commune a été saisie.

M. le Maire indique par ailleurs que ce lieu pourra servir pour d'autres activités comme un futur club de pétanque ou pour organiser des manifestations festives.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Mme Cynthia GERSTER) de fixer les tarifs de location des installations de l'étang de pêche à :

- 250 € pour un week-end,
- 100 € pour une soirée en semaine.

Mme Cynthia GERSTER estime que les montants adoptés sont élevés.

M. le Maire lui répond que si l'on prend en compte tous les frais afférents à ce bâtiment, le prix de location ne suffit pas à les couvrir.

M. Bertrand MORGENTHALER demande si pour le prix de la location (250 €) les frais de ménage sont pris en compte.

Mme Claudette PANCALLO lui répond que le prix inclut l'ensemble des charges dont l'eau et l'électricité. Elle remercie par ailleurs le personnel communal avec lequel elle travaille pour la gestion de cette salle.

5) Demande d'autorisation d'admission en non-valeur

M. le Maire informe l'assemblée que le comptable public demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Elles comprennent essentiellement des fractions de loyers.

Le montant concerné s'élève à 38,45 €

M. Jean-Jacques DEMOULIN demande quel est le montant global des restes à recouvrer.

M. le Maire lui répond qu'il reste encore un dossier en cours avec un locataire qui a quitté son logement mais qui n'a pas encore remboursé l'ensemble de ses loyers.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'admission en non-valeur des titres présentés par le Comptable Public d'un montant total de 38,45 €, selon les états transmis, sur le budget principal de la Commune,
- de déclarer que les admissions en non-valeur seront ordonnancées sur le budget principal de la Commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents.

6) Représentants de la commune au sein de l'association de gestion de la résidence d'Argenson

Mme Véronique WIGNO informe l'assemblée que l'association de gestion de la résidence d'Argenson dispose de 24 administrateurs.

Les nouveaux statuts, transmis à la commune après la dernière élection municipale prévoient que la commune dispose de six représentants, le Maire et cinq personnes désignées par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal procède dans les conditions réglementaires à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein de l'association de gestion de la résidence d'Argenson.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins un vote contre (M. Fernand HOLDER) de désigner les conseillers municipaux suivants au sein de l'association de gestion de la résidence d'Argenson :

- Véronique WIGNO,
- Dominique DEBENATH,
- Daniel VONTHRON,
- Claudette PANCALLO,
- Martine LAENG.

7) Représentants de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Agglomération de la M2A a approuvé la création de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Il appartient au conseil municipal de désigner parmi ses membres le représentant de la commune et son suppléant à cette commission.

M. le Maire rappelle par ailleurs à l'assemblée que la commune de Bollwiller percevait à ce titre 147 000 € par an avant le transfert de la compétence PLU au 1^{er} janvier 2020.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. le Maire comme représentant de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) et Mme Véronique WIGNO comme suppléant.

8) Aménagement d'un city stade : demandes de subventions

M. le Maire rappelle que conformément au budget prévisionnel 2020, il est envisagé de procéder à la mise en place d'un city stade au niveau de la rue des acacias sur l'actuel terrain de football enherbé.

Il présente la globalité du projet qui s'inscrit dans un projet global d'aménagement du secteur pour un coût prévisionnel de 42 366 € HT et 50 839,20 € TTC.

M. Jean-Luc GINDER estime que même si ce projet est intéressant, il a peur qu'il pose des problèmes de cohabitation entre les différents utilisateurs puisqu'il est possible de pratiquer plusieurs sports différents.

M. le Maire lui répond qu'il s'est rendu dans d'autres communes pour comprendre le fonctionnement d'un tel équipement et il semble que cela se régule automatiquement mais il reconnaît qu'il faudra être vigilant.

Mme Véronique WIGNO rappelle qu'à ce stade il s'agit simplement d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention.

M. Jean-Luc GINDER se dit inquiet quant au fonctionnement futur notamment en l'absence de règlement.

M. le Maire lui rappelle qu'à l'aire de jeux au complexe sportif, même s'il est nécessaire d'être vigilant et présent cela fonctionne globalement bien malgré quelques difficultés.

M. Jean-Luc GINDER n'accepte pas cette réponse et il estime qu'il n'est pas un élève et M. le Maire son professeur.

Il quitte la séance à 21h10.

Mme Valérie BOSCATO estime que l'attitude de M. Jean-Luc GINDER est intolérable.

M. Pierre DOUSSELIN rappelle que si le concept de city stade fonctionne dans de nombreuses communes, il n'y a pas de raison que cela ne soit pas faisable à Bollwiller.

Mme Cynthia GERSTER estime qu'il est intéressant de mettre en œuvre une méthode qui permettra de limiter le bruit.

Elle demande par ailleurs s'il y aura d'autres devis qui seront demandés.

M. le Maire lui répond que d'autres entreprises vont être consultées.

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (M. Jean-Jacques DEMOULIN) :

- de solliciter le versement du Fonds de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- de solliciter le versement du fonds de soutien à l'amélioration du cadre de vie auprès de la région Grand Est,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents y afférent.

9) Personnel communal : création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à hauteur de 5 heures et 40 minutes hebdomadaire.

Il s'agit d'un intervenant musical qui donne des cours pour l'ensemble des écoles de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- qu'à compter du 01^{er} octobre 2020, un emploi permanent d'assistant territorial d'enseignement artistique relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 5 heures et 40 minutes est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

- l'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, compte tenu du fait :

- que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation,
- qu'il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieur à 50 %.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique de B étant précisé que les conditions de qualifications définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

- l'autorité territoriale est chargé de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

10) Fixation du nombre d'adjoints au maire

M. le Maire invite le conseil municipal à déterminer le nombre d'adjoints au maire de la commune. Il propose de travailler avec 6 adjoints au maire.

Par ailleurs, il va nommer 4 conseillers municipaux délégués.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11) Election des adjoints au maire

M. le Maire procède à l'élection des adjoints au maire.

Il fait un appel à candidature d'une liste de 6 adjoints et laisse une minute aux candidats pour se faire connaître.

Mme Véronique WIGNO propose la liste suivante :

- Mme Véronique WIGNO,
- M. Jean-Jacques ORIO,
- Mme Dominique DEBENATH,
- M. Bertrand MORGENTHALER,
- Mme Ginette CERDAN,
- M. Daniel VONTHRON

M. le Maire procède à l'élection.

Résultats :

Inscrits : 27

Votants : 24

Blancs : 2

Exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Résultat : liste de Mme WIGNO : 22 voix.

Mme Véronique WIGNO et ses co-listiers sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- Véronique WIGNO,
- Jean- Jacques ORIO,
- Dominique DEBENATH,
- Bertrand MORGENTHALER,

- Mme Ginette CERDAN,
- M. Daniel VONTHRON.

12) Indemnité des élus

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal est appelé à fixer à compter du 1^{er} octobre les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des conseillers municipaux délégués.

Le budget global maximum est prévu pour une municipalité de 8 adjoints soit un budget annuel d'environ 107 748 €.

M. le Maire propose d'appliquer les taux suivants :

Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

3^{ème} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

4^{ème} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

5^{ème} Adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

6^{ème} Adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué n°1 : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué n°2 : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué n°3 : 6,15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué n°4 : 6,15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la fonction publique
Jean-Paul JULIEN	Maire	55,00 %
Véronique WIGNO	1ere adjoint	22,00 %
Jean-Jacques ORIO	2 ^{ème} adjoint	22,00 %
Dominique DEBENATH	3 ^{ème} adjoint	22,00 %
Bertrand MORGENTHALER	4 ^{ème} adjoint	22,00 %
Ginette CERDAN	5 ^{ème} adjoint	08,00 %
Daniel VONTHRON	6 ^{ème} adjoint	08,00 %
Richard FUCHS	Conseiller municipal délégué	08,00 %
Pierre DOUSSELIN	Conseiller municipal délégué	08,00 %
Claudette PANCALLO	Conseiller municipal délégué	06,15 %
Graziella ALESCIO	Conseiller municipal délégué	06,15 %

Ce point est voté à l'unanimité.

13) Communications

M. le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des projets réalisés cette année :

- réfection du hangar du CLU,

- aire de jeux au complexe sportif,
- Cour de l'école maternelle les Lutins,
- Eclairage public avenue du château,
- Réunion Ville Amie des Aînés,
- Accueil des nouveaux arrivants au quartier du Fridolinsbach,

Il présente par ailleurs les projets à venir :

- Chaudière Maison de retraite
- Préparation journée citoyenne
- Extension parking gare

M. Daniel VONTHRON présente l'avancée de la démarche Ville Amie des Aînés et il fait notamment un point suite à la réunion qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2020 avec 85 participants.

Parmi les différents thèmes, la formation et la communication et les transports et la mobilité sont les thèmes qui paraissent attirer le plus.

La commune rentre maintenant dans la phase du diagnostic qui va se faire dans le cadre d'une démarche transversale et participative.

Mme Claudette PANCALLO informe l'assemblée suite à l'organisation d'un verre de l'amitié qui s'est bien déroulé avec une forte participation au niveau du quartier du Fridolinsbach.

M. Jean-Jacques ORIO demande si les travaux d'extension du parking de la gare se tiendront cette année.

M. le Maire lui répond qu'effectivement les travaux devraient avoir lieu encore cette année.

M. Fernand HOLDER demande si le projet de piste cyclable entre Feldkirch et Bollwiller va se faire.

M. le Maire lui répond que l'agglomération doit effectivement porter ce projet.

Mme Martine LAENG demande si la journée citoyenne va effectivement se tenir.

Mme Véronique WIGNO lui répond que seuls les ateliers extérieurs sont maintenus et le repas va être remplacé par un apéritif.

La cérémonie des nouveaux habitants, les anniversaires de mariages sont reportés au printemps 2021.

Pour le repas des aînés la décision sera prise à la fin du mois de septembre par la commission des aînés.

Pour la distribution du prochain Boll en bref, Mme Véronique WIGNO demande que tous les conseillers puissent effectuer la distribution. M. Jean-Jacques DEMOULIN précise qu'il effectuera cette distribution.

Un courriel va être transmis à tous les membres du conseil municipal.

Fin de la séance : 22h30

Bollwiller, le 21 septembre 2020

Le Maire :

Jean-Paul JULIEN



